



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires
Service eau et biodiversité**

Unité nature forêt

Blois, le **19 AVR. 2024**

Motivations de la décision

établie au titre de l'article L.123-19 I du code de l'environnement
dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7
de la charte de l'environnement

Objet : approbation du quatrième schéma départemental de gestion cynégétique dans le département de Loir-et-Cher

L'article L.123-19-1 du Code de l'environnement relatif à la mise en œuvre du principe de participation du public prévoit que les décisions réglementaires ayant une incidence sur l'environnement fassent l'objet d'une mise à disposition du public.

Dans ce cadre, le projet de schéma départemental de gestion cynégétique du département de Loir-et-Cher a fait l'objet d'une procédure de consultation du public du 22 mars au 11 avril inclus : les remarques pouvaient être adressées par courrier à la DDT ou par courrier électronique : ddt-seb-consultation-du-public@loir-et-cher.gouv.fr

L'autorité administrative qui prend la décision rend publique, par voie électronique, la synthèse des observations du public, ainsi que les motifs de la décision.

101 observations ont été reçues. 83 % sont défavorables au projet et 12 % y sont favorables.

Les observations défavorables s'appuient essentiellement sur un manque de mesures concernant la sécurité à la chasse et demandent la mise en place de journées ou demi-journées sans chasse. De nombreuses observations s'appuient également sur une opposition à la vénerie sous terre et regrettent le manque de prise en compte des enjeux écologiques et de biodiversité. Ces observations concernent principalement des décisions nationales et non locales.

Les avis favorables soulignent la qualité du document et la concertation mise en place lors de son élaboration.

Les observations déposées lors de la consultation du public n'amènent donc pas d'évolution au projet de document.

Le chef du service eau et biodiversité,

Mathieu FRIMAT